bal de faire célébrer aux frais de l'Etat les funérailles de M. Burdeau et ouvrant à cet effet un crédit de 20,000 fr. »

LES OBSÈQUES AUX FRAIS DE L'ÉTAT

L'urgence et la discussion immédiate sont ordonnées.

Ces deux votes à mains levées ont lieu au milieu du plus profond silence, ou vote sur le fond du projet de loi.

Le scrutin donne les résultats suivants : Votants, 478; majorité absolue, 240; pour, 439; contre, 39. Le projet de loi est adopté.

M. le Président. — Je suis informé que les funérailles du président Burdeau auront lieu dimanche. Chaque député recevra une lettre de convocation individuelle. Je pense que la Chambre se rendra en corps aux funérailles. (Assentiment.)

La Chambre sera sans doute d'avis de s'ajourner à lundi. (Très bien, très bien.)

La séance est levée

La prochaine séance est fixée à lundi, deux heures.

La séance est levée à deux heures quarante.

AU SÉNAT

La séance est ouverte à deux heures trente-cinq, sous la présidence de M. Challemel-Lacour.

M. le Président. — Avant d'ouvrir la séance, il me sera permis, ou plutôt je crois avoir le devoir d'associer d'un mot le Sénat à l'émotion douloureuse produite partout par la mort de M. le Président de la Chambre.

Ceux qui connaissaient M. Burdeau, ceux qui ont suivi ses travaux, ceux même qui avaient seulement entendu parler de lui, savaient ce que la France pouvait attendre de son intelligence et de son courage.

Ce n'est pas seulement comme membres du Parlement, comme sénateurs, que nous nous associons à la douleur de la Chambre des députés, c'est aussi comme Français.

M. Burdeau était considéré comme une espérance, et c'est le cœur navré que nous voyons disparaître, dans la plénitude de sa force, à l'âge de l'expérience, un des meilleurs et des plus généreux enfants du pays, un des plus dévoués serviteurs de la Patrie. (Applaudissements unanimes.)

M. Guérin dépose le projet relatif aux funérailles nationales de M. Burdeau : il l'expose des motifs.

M. Tolain. — Je demande que la commission des finances fasse immédiatement son rapport et que le Sénat lève sa séance en signe de deuil.

Le projet de loi est adopté séance tenante, sur la proposition de M. Lombet, par 267 voix contre 1.

La séance est levée. Séance demain à deux heures.

Les derniers moments de M. Burdeau
Refus d'un prêtre

Paris, 13 décembre. — Nous avons dit que M. Burdeau était mort sans secours religieux. On nous affirme qu'un prêtre se présenta pourtant au Palais-Bourbon, et lui passer sa carte à Mme Burdeau ; il avait en quelques mots indiqué le but de sa visite ; il venait offrir au président mourant les secours de son ministère.

Quelques instants après, un huissier vient exprimer au visiteur, le regret qu'éprouvait Mme Burdeau de ne pouvoir le recevoir. Mme Burdeau, tout en désirant personnellement que son mari vît un prêtre, n'aurait pu que s'incliner devant son refus.

Bien que la source d'où nous vient cette information soit sérieuse, nous ne vous la transmettons que sous toutes réserves.

Le soir, M. l'abbé Lemire, député du Nord, est venu prier auprès du corps de M. Burdeau.

Paris, 13 décembre. — De la *Libre Parole* de demain, sous la signature de M. Drumont, à propos de M. Burdeau :

« La France ne pleurera pas en Burdeau un citoyen d'une vertu antique; mais la génération des politicens à l'américaine pourra saluer dans celui qui vient de disparaître un homme qui fut encore un des meilleurs parmi les mauvais, et qui, en d'autre temps, aurait pu rendre de grands services à son pays. »

OBSÈQUES CIVILES

Paris, 13 décembre. — Comme nous l'avons fait prévoir, les obsèques de M. Burdeau seront purement civiles : la maçonnerie ne pouvait laisser échapper cette proie.

D'ailleurs M. Burdeau n'a pas répondu à l'espoir que pouvait laisser concevoir sa parole à Mgr Couillié devant le lit funèbre de M. Carnot : « Quelle leçon pour nous, Monseigneur ! » Il est mort sans secours religieux, sans prêtre. Il est permis d'espérer qu'au dernier moment il a eu la suprême grâce du repentir mais c'est tout.

Une remarque à ce sujet : pendant toute la journée d'hier il a été impossible d'avoir à cet égard le moindre renseignement. On désirait bien qu'il mourût ainsi mais on semblait éprouver quelque embarras à l'annoncer. Il n'en est pas de même aujourd'hui : les nombreux francs-maçons de la Chambre et de la presse vantent hautement cette fin qu'ils appellent philosophique.

Il est à croire que pour ménager les susceptibilités possibles de la famille, on ne voulait pas parler avant qu'il fût décidé que les obsèques n'auraient aucun caractère religieux.

« L'ESPRIT NOUVEAU »
de M. Spuller

M. Eug. Spuller va publier, dans quelques jours, sous ce titre : *Au ministère de l'Instruction publique*, le recueil des discours, allocutions et circulaires qu'il a eu l'occasion d'écrire, pendant le cabinet Casimir Périer.

Or, dans l'avant-propos, se trouve un passage relatif à « l'esprit nouveau » et qu'a publié le *Temps*. Nous en extrayons les principaux passages :

L'esprit nouveau et la Chambre

« Il y a des mots, dans la politique, qui viennent à leur heure et qui ne causent tant d'impression que parce qu'ils traduisent une pensée qui hante l'esprit de tout le monde, soit pour être attaquée, soit pour être défendue et approuvée. Il s'est trouvé, bien que je ne m'attendisse peut-être pas à le faire ce jour-là, qu'en parlant de l'esprit nouveau, j'avais caractérisé d'un mot la politique dont je conseille l'adoption à mon parti. D'autre part, il n'est pas bien sûr que, dans cette Chambre même où le mot que j'ai lancé a paru créer tant de divisions, la très grande majorité ne pense pas comme moi, et si l'on veut mon sentiment tout entier, je n'ai point-de commis qu'une faute, celle que d'habitude on ne pardonne guère en politique, la faute de marquer d'un trait trop précis des idées que l'on aurait mieux aimé laisser dans les esprits à l'état vague et n'impliquant aucune résolution. Mais je ne regrette rien.

« A la Chambre, le parti radical s'empara tout de suite de cet incident pour marquer son dissentiment avec le ministère. M. Casimir-Périer, comme président du Conseil, dut exposer la pensée du gouvernement ; il le fit en termes nets et mesurés par lesquels, sans me désavouer — car autrement il eût, je ne crains pas de le dire, désavoué la *politique générale de son Cabinet* — il apaisa l'émotion soulevée par mes paroles. Mais je l'avoue sans détours, si le radicalisme *politique*, de plus en plus effacé et subordonné par le parti socialiste, se retrouve une sorte de plate-forme où il achève d'user en pure perte les dernières forces qui lui restent, c'est l'esprit nouveau qui la lui fournit : le parti radical ne peut vivre que de l'ancienne politique de combat contre le cléricalisme.

L'esprit nouveau et Gambetta

» J'aurais pu me montrer plus sensible à cet autre reproche qui m'atteint plus directement *au cœur, d'avoir manqué à la mémoire de Gambetta*, mais j'ai écarté et dédaigné ce reproche comme les autres. Il n'y a rien de si nécessaire que de faire parler les morts, et je n'ai garde de dire ici que Gambetta aurait parlé comme je l'ai fait. De toutes les paroles qu'il a prononcées, certains affectent de n'en connaître plus qu'une seule : « Le cléricalisme, voilà l'ennemi ! » Qui donc a changé plus souvent de moyens, tout en obéissant à la même et unique pensée générale, que Gambetta lui-même ? Il disait déjà de son temps que l'anticléricalisme n'est pas et ne saurait être un article d'exportation ; il veillait avec la plus pieuse sollicitude sur le maintien de la *clientèle catholique de la France* ; il m'inspirait le discours qui a prononcé sur la nécessité pour la République de garder un ambassadeur auprès du Saint-Siège, enfin il ne cessait de travailler en vue de l'organisation de la démocratie et de la restauration de la grandeur française, à cette réconciliation nécessaire de tous les enfants de la patrie sous les plis du drapeau national.

L'esprit nouveau souffle sur la France

« Quoi qu'il en soit de l'*esprit nouveau*, de ses origines, de *son caractère et de sa portée, il souffle sur la France, et il souffle où il veut*. Il y a telles parties de notre nation qui s'en laissent pénétrer, tandis que d'autres y sont plus réfractaires. Le mot n'est pas tombé dans le vide; il a fait irruption dans le langage courant de l'opinion publique. Jusqu'à présent, aucun ministère, aucun homme politique n'ose le reprendre, mais l'idée qu'il représente, aucun gouvernement, vraiment digne de ce nom, ne saurait la répudier ; il s'impose comme une nécessité. »

UNE LETTRE DE M. DE MUN

M. de Mun vient d'adresser à plusieurs journaux la lettre suivante :

« Je viens de lire, seulement aujourd'hui, dans le *Nouvelliste du 7 décembre, un article intitulé : Démocrates chrétiens*, et non signé, qui commence en ces termes :

« M. de Mun qui, le 8 décembre 1891, à la tribune de la Chambre, s'était déclaré d'accord avec les socialistes et particulièrement avec *Pablo Lafargue* sur les critiques de l'ordre économique, autant que sur un très grand nombre de réformes sociales, journellement réclamées par les travailleurs, déclarait non moins solennellement, à la même tribune, le 30 avril de la présente année, qu'il n'y avait pas de socialisme chrétien.»

« En détachant de leur contexte quelques-unes de mes paroles, l'auteur a dénaturé ma pensée. Je vous demande la permission de la rétablir.

» Le 8 décembre 1891, répondant à M. Lafargue qui m'avait mis en cause, j'ai dit en propres termes :

« Je ne me suis jamais qualifié de socialiste, je ne me qualifierai jamais ainsi, *parce que cette formule répond à tout un ordre d'idées absolument différent du mien*, en particulier sur deux points principaux, le point de départ qui est entièrement opposé aux doctrines religieuses que je professe, et le point d'arrivée, c'est-à-dire la conception collectiviste que je réprouve parce que je ne la crois ni juste ni pratique. »

» C'est après cette déclaration très nette que j'ai ajouté, ou à peu près textuellement, les paroles citées par le *Nouvelliste*.

» Le 30 avril 1895, répondant à M. Jaurès, que j'avais, un moment auparavant, *interrompu pour lui dire : « Il n'y a pas de socialisme chrétien »*, j'ai donné de cette parole une *explication développée exactement conforme*, quant au fonds, au sens de ma réplique à M. Lafargue. Ayant montré que la *doctrine anarchiste*, par la négation de la loi divine et par celle du droit de propriété *individuelle*, j'ai dit :

« Ainsi sur les deux points fondamentaux qui vous rapprochent des anarchistes, nous sommes en opposition absolue et voilà pourquoi il n'y a pas, il ne peut pas y avoir de socialisme chrétien. »

» Ayant ainsi, une fois de plus, nettement séparé mes idées de celles des socialistes, j'ai, une fois de plus aussi et avec la même netteté, affirmé la nécessité des réformes sociales commandées par la justice.

» J'ai dit et établi que « le socialisme est le fils de l'économie libérale » et j'ai conclu en ces termes :

« *Je me suis expliqué aussi nettement que je l'ai pu sur le* socialisme. J'espère avoir dissipé toute équivoque et débarrassé *la route où j'essaye d'avancer d'une accusation que j'y ai trop* souvent rencontrée. J'ai dit aussi ce que je pensais du régime économique moderne, et j'espère que, dans les discussions ultérieures, je pourrai soutenir mes idées, défendre les réformes que je crois justes, m'associer à des critiques que je trouve trop souvent bien fondées, sans risquer, pour cela, d'être confondu avec le parti socialiste. »

» Il n'y a en, vous le voyez, aucune contradiction entre mes paroles du 8 décembre 1891 et celles du 30 avril 1895.

» C'est ce que je tenais à démontrer. Mon intention n'est pas, d'ailleurs, de répliquer ici au reste de l'article qui a rendu cette rectification nécessaire. Il y avait, comme dans toutes les discussions de ce genre, beaucoup à distinguer dans les idées qu'il exprime.

» Je désire seulement bien préciser ma position dans ce debat où l'auteur *me fait intervenir, d'une manière* assez inattendue, à propos de l'union démocratique de Liège. Je ne sais si le programme qu'il donne comme celui de cette association est exact, et ce n'est pas à moi de répondre à cet égard, non plus qu'au sujet des paroles prêtées à M. Léon Harmel.

» Mais permettez-moi, Monsieur, de vous rappeler qu'en ce qui me concerne, je n'ai attaché mon nom et ma responsabilité qu'à un seul programme social : c'est celui que j'ai exposé dans un discours prononcé à Saint-Etienne, le 18 décembre 1892.

« Ce discours m'a valu, de la part du Souverain Pontife, une lettre publique d'éloges et d'encouragements, que vous n'avez peut être pas oubliée, et qui demeure le plus grand honneur de ma vie, en même temps qu'elle *suffit à mettre ma conscience en paix*.

» Si vous voulez discuter mes idées, c'est là qu'il faut les chercher, et la haute approbation de Celui qui est, entre les catholiques, le Juge suprême de la doctrine, me rassure *à l'avance contre le danger d'être classé parmi* ceux qui pactisent avec les erreurs doctrinales, comme auraient pu le faire, au temps de la Réforme, des défenseurs de l'orthodoxie en se commettant avec Calvin.»

» Votre rédacteur, Monsieur, rappelle un mot du très regretté M. Claudio Jannet, disant, au terme de sa vie : le socialisme sera la grande hérésie du XXe siècle.

» Je crains, en effet, qu'elle ne succède par une filiation naturelle, à celle du libéralisme qui fut la grande hérésie du XIXe siècle.

» Je n'est pas en retournant à l'une qu'on se préservera de l'autre.

» Laissez-moi ajouter, en terminant qu'en face du péril social qui nous menace tous, le devoir pressant des catholiques me paraît être d'unir leurs forces sur le terrain défini par le chef de l'Eglise, plutôt que de les user dans les disputes d'école et les polémiques personnelles.

» Veuillez agréer, etc. A. de Mun. »

LES LAINAGES

Dans son bulletin hebdomadaire le *Journal du commerce des Tissus et Nouveautés* dit qu'il n'y a rien de bien saillant à signaler cette semaine. Les affaires pour l'été prochain se font doucement.

Personne n'achète avec la conviction des bonnes années.

On se porte, comme nous l'avions annoncé, sur des genres crépés, des tissus brillants et de petites fantaisies de style tranquille.

Naturellement la fabrication de Picardie tient la tête avec ses mille et une nouveautés, car le tissage à la main offre des ressources inconnues au *métier mécanique*.

Néanmoins Roubaix et Reims font des efforts considérables pour tenir leur rang habituel dans le chiffre d'affaires, et les collections de l'été prochain seront certainement fort intéressantes pour les acheteurs de détail de la France et de l'étranger ; *on signale de divers côtés quelques genres* devant faire la saison.

Notamment les genres crénés, avec trame tricotine et brillante — *soit en une nuance, soit à deux couleurs*.

Les covert-coats en laine moulinée se présentent *en différents genres, depuis le satin*, le corkscrew, la diagonale, le carreau, le whipcord jusqu'au Jacquard — mais les nuances sont limitées et il faut être prudent dans le choix des coloris, car ces articles ne sont pas très réguliers dans les nuances foncées.

La rayure semble devoir prendre la place du carreau, et plusieurs dispositions à bandes font également leur apparition.

Les manches devant se faire encore très bouffantes, on recherche les tissus croquants — se tenant bien.

LE TESTAMENT DU GRAND FRANÇAIS

Le *Figaro* publie ce qui suit :

« On s'est préoccupé de savoir quel testament laissait Ferdinand de Lesseps.

» Le voici tout entier. Il est court et simple, comme l'homme qui l'a signé :

» Il est daté du 1er mai 1889, et a été déposé le même jour en l'étude de Me Champetier de Ribes, à Paris. Il se divise en trois parties. La première, très courte, s'applique à son unique *avoir*, et n'insiste que sur la destination de quatre objets :

» Quant à la *coupe en argent ciselé, qui m'a été donnée par* l'impératrice Eugénie, au cheval antique et aux deux bustes en bronze provenant des ruines d'Herculanum, dont mon père, ministre résident auprès de la reine d'Espagne, avait fait faire les premières fouilles, ils resteront dans ma famille, aux soins d'Hélène, pour revenir après elle à l'une de mes descendants mâles, ou, à défaut, au musée national.

» *La seconde partie* désigne ses fils aînés, Charles et Victor, comme subrogés tuteurs de leurs frères et sœurs, dont la mère sera la tutrice légale.

» Ils m'ont donné, est-il écrit, depuis leur enfance, sans un seul nuage, tant de preuves de leur tendresse, de leur bon jugement et de la loyauté inaltérable de leur caractère, qu'ils continueront à maintenir l'union dans notre famille. »

» Dans la troisième et dernière partie, F. de Lesseps exprime le désir que le titre de comte soit conservé dans sa famille. Ce passage est *ainsi rédigé* :

» Je désire que mes descendants, dans la personne de leurs aînés, conservent le titre de comte qui a été octroyé en 1856 à mon père par Napoléon Ier, en témoignage de son patriotisme, lorsqu'il refusa d'accord avec le général Donzelot, commandant les troupes françaises, de rendre Gorton à l'escadre anglaise jusqu'au moment où un commissaire français, M. de Boulois, délégué par Louis XVIII, viendrait le relever. Pendant cet intervalle, il prit des engagements personnels pour payer les approvisionnements et les traites tirées sur son banquier à Paris. Les traites ne lui furent remboursées que par le capital de la vente française au taux nominal de cent francs, et qui ne pouvaient être négociées alors qu'au capital de trente francs et cet état l'obligeait de réaliser, il en résulta sa ruine. »

» C'est tout.

» La fortune de la comtesse de Lesseps et de ses enfants consiste à peu près exclusivement dans la rente viagère qui leur fut allouée en plus du dernier lot de la Compagnie de Suez.

» *Ferdinand de Lesseps* ne laisse aux siens qu'un héritage de gloire. Cet homme, qui a ouvert à son pays et à l'humanité *une des sources de richesses les plus fécondes de ce temps* meurt pauvre, comme son père. »

LA GUERRE ENTRE LA CHINE ET L'JAPON

Les Japonais en Corée

Les nouvelles de Corée disent que l'envoyé spécial du Japon à Seoul, le comte Inonyi, a eu le 26 novembre une *importante conférence avec le roi de Corée*. On signale comme probable la démission du régent nommé après la *démission du roi*.

Un fort parti de Tonghaks a attaqué Koshui le 29 novembre et a été repoussé par les Japonais avec de grosses pertes. Deux des chefs rebelles ont été tués.

NOUVELLES DU JOUR

Le capitaine Dreyfus

Paris, 13 décembre. — L'*Agence Nationale* publie ce qui suit :

« Le capitaine Dreyfus, malgré la levée du secret, n'a pas été autorisé à recevoir les membres de sa famille. Il a pu néanmoins correspondre avec Mme Dreyfus, à laquelle il a déjà écrit deux lettres.

» Dans ces lettres, qui ne sont qu'une longue protestation d'innocence, le capitaine supplie les siens de ne pas mettre en doute son honneur. Il ajoute que s'il avait commis le crime dont on l'accuse, il se serait tué avant d'être arrêté. »

Les attaques du « Figaro » contre le ministre de la guerre. — Poursuites

Paris, 13 déc. — On lit dans un journal du soir :

« Il a été question, dans le conseil, hier, dans un cabinet ministériel, de poursuites à intenter au *Figaro*, à propos d'un récent article de M. Saint-Genest sur le ministre de la guerre.

» Plusieurs députés ont pris eux-mêmes l'initiative d'une demande de poursuites.

» Nous croyons que le Conseil des ministres a été saisi de matin de cette question. »

L'affaire Favette. — M. Bozérian attaqué
Un procès

Paris, 13 décembre. — Dans sa lettre-circulaire aux *députés*, M. Favette attaquait vivement M. Bozerian, rapporteur de la commission des comptes, dont le rapport amena le vote de la Chambre, que l'on connaît.

M. Bozérian vient de saisir le parquet d'une plainte en diffamation contre M. Favette.

D'autre part, M. le juge de Cosnac, chargé de l'affaire Favette, a convoqué plusieurs témoins pour demain.

Les fraudes électorales de Toulouse
Démission de deux députés

Paris, 13 décembre. — On lit dans le *Soleil* de demain :

» En présence de la tournure qu'a prise l'affaire des fraudes électorales de Toulouse, on annonce que deux deux députés de cette ville, MM. Leygues et Calvinhac, sont décidés à résilier leur mandat, pour donner satisfaction à un grand nombre de leurs électeurs, qui ne veulent pas être confondus, tels dit, avec ceux qui persistent à défendre les fraudes du Capitole.

» C'est probablement lundi que MM. Leygue et Calvinhac remettront leurs lettres de démission au Président de la Chambre des députés. »

M. Bourée nommé ministre à Athènes

Paris, 13 décembre. — M. Bourée, ministre de France à Bruxelles, permute avec M. Montbolon, ministre à Athènes.

Le testament du capitaine Morhain
Le duc d'Orléans légataire universel

Paris, 13 décembre. — M. le capitaine Morhain, qui ne laisse aucune famille, avait écrit avant la mort du comte de Paris, un testament « par lequel il restituait, disait-il, au meilleur des maîtres, la fortune qu'il avait gagnée à son service ».

Ce fut seulement au mois d'octobre dernier que le capitaine Morhain rédigea son testament définitif, qui institue le duc d'Orléans son légataire universel.

Le duc d'Orléans à Bruxelles

Bruxelles, 13 décembre. — Sa Majesté le roi des Belges a rendu visite ce matin à onze heures, à M. le duc d'Orléans à l'hôtel de Flandre.

Le prince venait de rentrer de l'église St-Jacques, où, sur ses ordres, avait été célébrée une messe de *Requiem* pour le repos de l'âme du capitaine Morhain. Le prince était accompagné du duc de Luynes, du comte de Grammont, de Mgr Thurel et du baron de Fons-de-Colombes.

L'assistance se composait de 200 Français environ. Les réceptions aujourd'hui ont été plus nombreuses que les jours précédents.

Le salon du prince est resté ouvert toute la journée.

Parmi les personnes arrivées ce matin, citons MM. le général de Charette, Dr Cochin, d'Alfieres, Dufaure, Paul Bapst, colonel de Léglise, comte de Gontaut, prince de Lutinge, Fontigny.

L'indisposition dont souffre le prince est sans aucune gravité. Il quittera Bruxelles dimanche.

Le crime de Lyon

Lyon, 13 décembre. — M. Ramondenc, chef de la sûreté, croit de la victime est un marchand de bric-à-brac, nommé Régis Plainol, qui habitait 69, rue Montesquieu. Il a disparu depuis huit jours, et sa corpulence répond exactement à celle du cadavre retrouvé. Une perquisition faite rue Montesquieu n'a rien fait découvrir d'intéressant.

Un vétéran de la grande armée
Cent vingt-cinq ans !

Saint-Pétersbourg, 13 décembre. — Le lieutenant Savin, vétéran de l'armée de Napoléon Ier, âgé de cent vingt cinq ans, vient de mourir à Saraof.

Les sociétés de secours mutuels

Paris, 13 décembre. — Le comité représentant les sociétés de secours mutuels a été reçu aujourd'hui par le groupe d'étude des questions d'assistance. Il a protesté contre le projet de transfert au ministre du commerce des sociétés de prévoyance et a demandé leur maintien au ministre de l'intérieur.

Réunion du Conseil de cabinet

Paris, 13 décembre. — Les ministres se sont réunis, ce matin, en conseil de cabinet, au ministère de l'intérieur, sous la présidence de M. Ch. Dupuy.

La délibération a été très courte.

Les obsèques de M. Burdeau. — Le gouvernement a décidé de déposer aujourd'hui sur le bureau de la Chambre un projet de loi portant ouverture d'un crédit de 20,000 fr. pour la célébration des funérailles du président de la Chambre aux *frais de l'Etat*.

La pension de Mme Burdeau. — Le conseil a, en outre, *admis le principe du projet de loi qui sera soumis à* l'approbation du Parlement en vue d'accorder une pension de 12,000 *francs* à la veuve du président de la Chambre avec reversibilité sur ses enfants ; mais il ne sera statué définitivement à cet égard qu'après les obsèques.

Mort de M. Jean Macé

Paris, 13 décembre. — Un télégramme reçu par M. Dufay, sénateur de Loir-et-Cher, lui annonce la mort de M. Jean Macé, sénateur inamovible. M. le président n'en a pas encore été avisé officiellement.

M. Jean Macé est né à Paris le 22 avril 1815. Rédacteur du journal la *République* en 1848, il quitta Paris après le coup d'Etat de 1851 et se retira au pensionnat du Petit-Château de Beblenheim. C'est là qu'il écrivit l'*Histoire d'une bouchée de pain*, les *Serviteurs de l'estomac* et divers autres ouvrages de vulgarisation scientifique à la portée des enfants. En 1864, il fut, conjointement avec M. P.-J. Stahl, fondateur et co-directeur du recueil le *Magasin d'éducation et de récréation*.

En 1866, il fonda la *Ligue d'enseignement*, dont on ne connaît que trop la néfaste influence et qui est une machine de guerre au service de la franc-maçonnerie et de la libre pensée.

M. Jean Macé fut élu, le 8 décembre 1883, sénateur inamovible en remplacement du comte de Lasteyrie, par 134 voix sur 211 votants. Il siégeait à l'union républicaine.

Mort du peintre Gigoux

Paris, 13 décembre. — Le peintre Jean Gigoux, l'un des derniers représentants de la peinture romantique, vient de mourir.

Jean François Gigoux était né le 6 janvier 1806, à Besançon. Il débuta au Salon de 1833 par un véritable coup de maître. Son exposition comprenait cinq tableaux, une toile de genre qui représentait Henri IV écrivant des vers sur le missel de Gabrielle d'Estrée, deux portraits de femmes et deux portraits de réfugiés polonais, les généraux Dwernicki et Ostrowski. Ces deux derniers morceaux, d'une franchise d'exécution, d'une puissance et d'une vigueur de coloris remarquables, valurent une médaille de seconde classe à l'artiste. Depuis lors, Jean Gigoux s'était consacré à la peinture historique.

L'état de M. Baudin

Paris, 13 décembre. — La *Petite République* annonce que M. Baudin, député socialiste du Cher, qu'on disait très gravement malade, est complètement rétabli de l'indisposition qu'il a effectivement eue. Il reprendra son poste à la rentrée des Chambres.

Un crime horrible

Pau, 13 décembre. — Trois inconnus, dont l'un masqué, ont pénétré dans la maison d'un sieur Camino, propriétaire à Mendionne, qui vivait avec sa fille, et ont attaché cette dernière sur son lit en la menaçant de la tuer si elle criait. Puis ils ont tué le père à coups de couteau et ont pillé la maison.

On accuse des bohémiens de ce meurtre.

Le nouvel emprunt russe

Saint-Pétersbourg, 13 décembre. — La *Gazette de la Bourse* annonce que les souscriptions au nouvel emprunt russe 3 1/2 0/0 s'élèvent à 40 fois le montant de cet emprunt. La ville de Saint-Pétersbourg seule a souscrit pour 1,200 millions de francs.

La santé du roi de Danemark

Saint-Pétersbourg, 13 décembre. — Une dépêche, arrivée à la cour, annonce que le roi Christian de Danemark vient d'être obligé de s'aliter. La maladie de vessie, dont le souverain a déjà souffert pendant son séjour à Saint-Pétersbourg, s'est de nouveau manifestée ; bien que l'état du roi Christian ne présente aucun caractère de gravité, le malade, sur le conseil de ses médecins, doit s'astreindre à de grandes précautions. Les médecins espèrent que *dans quelques jours le roi Christian sera complètement* rétabli. Le roi est âgé de soixante-seize ans et huit mois.

Au Reichstag
Les poursuites contre M. Liebknecht

Berlin, 13 décembre. — La commission du règlement du Reichstag a refusé, par 9 voix contre 4, d'autoriser les poursuites judiciaires contre M. Liebknecht. On dit maintenant que la demande de poursuites visait M. Liebknecht seul. La majorité du Reichstag a l'intention de refuser simplement l'autorisation des poursuites pendant la session, sans entrer dans l'examen de la plainte et de la question de l'immunité parlementaire. Mais les socialistes présenteront une résolution déclarant que la demande de poursuites porte atteinte à l'immunité parlementaire et est de ce fait inconstitutionnelle.

Comme Prime extraordinaire

à ses lecteurs, la librairie du *Journal de Roubaix* met en vente, au prix de **2 francs, et 2,50** par la poste, un **ALBUM DE MUSIQUE** superbe, composé de romances et de morceaux de piano choisis.

Titres des morceaux :

1. Célèbre Menuet. — 2. Cantate. — 3. Le Gondolier. — 4. Air d'Orphée. — 5. Marche funèbre. — 6. Les Plaintes de la jeune fille. — 7. Le Torrent, valse. — 8. La Truite. — 9. Toulon-Cronstadt, marche. — 10. Sérénade de Don Juan. — 11. Annette, polka. — 12. L'Eloge des larmes. — 13. Polka des Fous. — 14. Chant de Mignon. — 15. Air d'avoro. — 16. La Sérénade. — 17. Polka lente. — 18. L'Anneau brisé. — 19. Rodetzky, marche. — 20. Air de Renaud. — 21. La Vie pour le Tsar, mazurka. — 22. Sur l'Eau, duetto. — 23. Duetto de la Flûte enchantée. — 24. Quadrille des Lancers. 87890—39982

CARTES DE VISITES
A l'imprimerie Alfred Reboux

Ecrire le nom très lisiblement

UNE JOLIE BOITE
CONTENANT
100 Cartes & 100 Enveloppes
ivoire... 2,25 — ivoire (gravure)... 3,25
deuil... 3,75 — deuil (gravure)... 4,75

100 CARTES seules :
ivoire... 1,75 — ivoire (gravure)... 2,75
deuil... 3,00 — deuil (gravure)... 4,00

Les porteurs du journal Reçoivent les Commandes

Grand choix de
CALENDRIERS, ÉPHÉMÉRIDES & ALMANACHS
POUR SOCIÉTÉS

PAPIER A LETTRES ANGLAIS
BLANC ET TOUTES NUANCES, DEPUIS
0,45 pour 25 feuilles et 25 enveloppes — 0,80 pour 50 feuilles et 50 enveloppes

Situation météorologique. — Roubaix, 14 déc.— Hauteur barométrique : 764. Température :

A 7	heures du matin	4	degrés au-dessus de zéro.
A 1	— du soir	5	— au-dessus de zéro
A 5	—	4	—

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

CHAMBRE DE COMMERCE
DE ROUBAIX

Election partielle du dimanche 16 décembre

CANDIDATS :

MM. Julien LAGACHE ; *Membre sortant*
ELOY-DUVILLIER ; id.
Emile ROUSSEL ; id.
Eugène MOTTE ; id.
FLORIN-CHOPART ; id.

Ingratitude. — Sous ce titre, le *Temps* publie l'article qu'on va lire :

« Il y a quelques années mourait à Roubaix un industriel d'un rare mérite, M. Alfred Motte, homme aux idées larges et généreuses, mais surtout esprit pratique. Chaque fois qu'il rencontrait des qualités éminentes chez un ouvrier ou un employé, il élevait aussitôt jusqu'à lui cet ouvrier ou cet employé, et il en faisait un collaborateur plus actif d'abord, puis un associé. C'est ainsi que furent créées, et développées à Roubaix, de grandes fabriques, filatures de laine, tissages, teinture et apprêt de tissus, filatures de coton, peignage, etc.

» Nous pourrions citer des exemples et dire toutes les raisons sociales ou le nom d'un ancien ouvrier, devenu un des principaux industriels de Roubaix, est inscrit avec le nom même de M. Alfred Motte. Et ce seraient autant de preuves vivantes qu'il n'y a pas, qu'il ne saurait y avoir de « classes » antagonistes dans notre société, que l'accession du travail au capital et à la propriété — niée par des adversaires de parti pris — se fait tous les jours sous nos yeux. Mais ce n'est pas de cela qu'il s'agit aujourd'hui.

» Le bien que M. Alfred Motte a fait à Roubaix est incontestable et considérable. Ajoutons que M. Alfred Motte fut un des premiers, parmi la bourgeoisie roubaisienne, à se rallier sincèrement à la République. Au moment où il fut enlevé par une mort prématurée, il étudiait les plans de deux nouveaux établissements qui auraient accru la puissance industrielle de sa ville. En mourant, il laissa au bureau de bienfaisance une somme très importante dont les intérêts capitalisés doivent servir, dans trente années, à payer des rentes aux vieux travailleurs.

» On pourrait croire qu'après une telle vie la mémoire de M. Alfred Motte trouve grâce devant la municipalité socialiste de Roubaix. On va juger de quels bons sentiments ces messieurs sont capables. Un filleul de M. Alfred Motte, qui est brasseur à Roubaix, a ouvert dernièrement une rue dans une propriété lui appartenant ; et il a offert cette rue à la ville. La question est venue à l'ordre du jour du Conseil municipal, tout récemment.

» Le donataire, obéissant à une pensée bien légitime, avait baptisé sa rue du nom de son propre parrain : rue *Alfred-Motte*. Or, un conseiller municipal, de son état cabaretier, et qui s'intitule, malgré ou à cause de sa profession, ami des ouvriers, — est intervenu dans la délibération par une charge à *fond de train contre tous* les capitalistes. Le maire, socialiste lui-même, ne voulant pas se laisser dépasser, a calmé le conseiller en promettant que dès que la rue Alfred-Motte appartiendrait à la ville, il la débaptiserait.

» A la nouvelle de cet incident, les trois fils de M. Alfred Motte ont écrit au maire de Roubaix une lettre de protestation dont on ne peut qu'approuver l'esprit. (Le *Temps* publie ici la lettre que nos lecteurs connaissent.)

« L'exemple d'ingratitude haineuse que vient de donner le conseil municipal socialiste de Roubaix n'est pas fait pour encourager les patrons généreux, bienfaisants et fraternels. Puisqu'on est englobé dans le même anathème impitoyable, que l'on soit bon et juste ou que l'on soit féroce et dur, beaucoup de gens penseront peut-être que ce n'est vraiment pas la peine de faire violence aux instincts égoïstes de la nature humaine. Ainsi, ce seraient encore une fois les ouvriers qui pâtiraient des exagérations méchantes des meneurs socialistes. Mais, parce qu'ils sont injustes et violents, ce n'est pas, — dirons-nous à nos amis — une raison pour leur donner un semblant de raison. Il faut, au contraire, que tous les patrons se conduisent en braves gens pour montrer de plus en plus combien sont exécrables les procédés et les excitations des entrepreneurs de discordes civiles. »

Les maisons communales du hameau de la Bourde. — *Logement de veuves indigentes.* — La commune de Roubaix possède au hameau de la Bourde, rues de la Brasserie, Mare-Séguin, de l'Epidème et Traversière, trente-cinq maisons basses, de construction ancienne, dont elle a tiré jusqu'à présent parti par voie de location.

Dans sa séance du 9 novembre dernier, le Conseil municipal a décidé que ces habitations, à compter du 1er janvier prochain, serviraient à loger des veuves indigentes, chargées d'un grand nombre d'enfants en bas-âge.

Les bénéficiaires de cette faveur seront désignées par la commission du Bureau de bienfaisance, à laquelle est laissée la faculté de les congédier à toute époque, en cas de mariage, d'amélioration de situation, de mauvaise conduite, de malpropreté, ou de tout autre motif qui justifiera le renvoi.

La délibération du Conseil a été approuvée par la Préfecture, à la date du 11 décembre.

Compte-rendu de mandat. — MM. Desobry, conseiller général, et Desbarbieux, conseiller d'arrondissement, rendrons compte de leur mandat dans une réunion organisée par le Parti ouvrier, pour lundi à 8 heures 1/2 du soir, à l'estaminet du « Grand-Parc » rue Watt, à l'Epeule. Le citoyen Ghesquière, de Lille, prendra la parole à cette réunion.

Une réunion socialiste. — Une réunion publique, où les citoyens Renard et Bailleul prendront la parole, est organisée par le Parti ouvrier pour samedi prochain, à 8 heures du soir, au local *La Paix*.

Ordre du jour : Le chômage et ses causes. — Vote d'un crédit par le Conseil municipal pour les ouvriers sans travail.

Le drapeau de l'Union des Patriotes, qui sera béni dimanche prochain, en l'église Saint-Martin, à la messe de midi, est exposé chez le fournisseur, M. Deleporte, chapelier, contour St-Martin.

C'est un superbe drapeau tricolore fait sur le modèle de ceux de l'armée. Il est en soie doublé et frangé d'or. Des deux côtés, ressort, en belles lettres brodées or, l'inscription : « Union des Patriotes de Roubaix. »

A l'occasion de la bénédiction de ce drapeau, la *Grande Fanfare* exécutera les morceaux suivants, pendant la messe :

La Reine de Saba, Gounod ; *Hymne russe*, X... ; *Faust*, Gounod.

La commission de l'*Union des Patriotes* prie tous ses adhérents de se réunir, dimanche, 16 décembre à 11 heures 1/4 précises, au local de la Société, Café St-Georges.

Les messes de la Sainte-Cécile. — Le programme suivant sera exécuté en l'église Notre-Dame par la *Cæcilia Roubaisienne*, le dimanche 16 décembre, à la messe de 11 heures et demie :

1° *Kyrie*, de M. Laurent De Rillé ; 2° *Agnus*, de M. Gounod ; 3° *O Salutaris*, de Faure, chanté par M. Richard De Beeve ; 4° *Cæcilia* (chœur), de M. Camille Devos.

La Commission administrative prie les sociétaires d'assister à la répétition de samedi 15 décembre, en vue de cette exécution.

Assemblée générale du Cercle horticole de Roubaix. — Dimanche prochain, 16 décembre, à 4 heures très précises du soir, le Cercle horticole de Roubaix tiendra une assemblée générale au siège social, rue Pierre-Motte, pour la distribution des primes et médailles aux lauréats des concours de l'année 1894.

La séance se terminera par le t